

Tableau récapitulatif des ouvertures de crédits de fonds de concours

NOR : ECOR0104836B

CRÉDITS OUVERTS SUR LA PÉRIODE DU 3 AU 7 DÉCEMBRE 2001
(Gestion 2001)

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Affaires étrangères TITRE III				
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	6 déc. 2001	»	104 524
Agriculture et pêche TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-97	3 déc. 2001	»	2 493 941
Subventions de fonctionnement à divers établissements publics.....	36-22	3 déc. 2001	»	358 591
Statistiques.....	37-14	3 déc. 2001	»	9 029
Total pour la section.....			»	2 861 561
Agriculture et pêche TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-97	5 déc. 2001	»	715 802
TITRE V				
Espace rural et forêts: travaux et acquisitions.....	51-92	5 déc. 2001	160 000	160 000
Totaux pour la section.....			160 000	875 802
Agriculture et pêche TITRE IV				
Primes au maintien du troupeau des vaches allaitantes.....	44-55	5 déc. 2001	»	550 000 000
Agriculture et pêche TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-97	7 déc. 2001	»	425 739
TITRE IV				
Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole.....	44-53	7 déc. 2001	»	1 428
Total pour la section.....			»	427 167
Aménagement du territoire et environnement II. - ENVIRONNEMENT TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	3 déc. 2001	»	108 945
Culture et communication TITRE V				
Patrimoine monumental.....	56-20	4 déc. 2001	6 991 067	6 991 067
Culture et communication TITRE V				
Patrimoine monumental.....	56-20	6 déc. 2001	4 354 012	4 354 012
Bâtiments et autres investissements.....	56-91	6 déc. 2001	270 000	270 000
Totaux pour la section.....			4 624 012	4 624 012
Economie, finances et industrie TITRE III				
Indemnités et allocations diverses.....	31-94	3 déc. 2001	»	22 853
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	3 déc. 2001	»	501 081
Subventions de fonctionnement.....	36-10	3 déc. 2001	»	51 879
Autorité de régulation des télécommunications.....	37-06	3 déc. 2001	»	11 011
Direction générale des impôts: dépenses diverses.....	37-50	3 déc. 2001	»	7 531
Travaux de recensement, enquêtes statistiques et études économiques.....	37-75	3 déc. 2001	»	35 574
TITRE V				
Equipements administratifs et techniques.....	57-90	3 déc. 2001	205 537	205 537
Totaux pour la section.....			205 537	835 466

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Economie, finances et industrie				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	5 déc. 2001	»	1 177 722
Direction générale des impôts : dépenses diverses	37-50	5 déc. 2001	»	29 386
Total pour la section.....			»	1 207 108
Economie, finances et industrie				
TITRE III				
Indemnités et allocations diverses.....	31-94	6 déc. 2001	»	49 668
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	6 déc. 2001	»	240 187
Subventions de fonctionnement.....	36-10	6 déc. 2001	»	2 798
Direction générale des impôts : dépenses diverses	37-50	6 déc. 2001	»	8 554
TITRE V				
Infrastructure pétrolière.....	52-61	6 déc. 2001	36 000 000	36 000 000
Equipements administratifs et techniques	57-90	6 déc. 2001	20 089 929	20 089 929
Totaux pour la section.....			56 089 929	56 391 136
Education nationale				
I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE				
TITRE III				
Enseignement primaire. - Rémunérations.....	31-92	4 déc. 2001	»	5 725 701
Enseignement secondaire. - Rémunérations des personnels titulaires et stagiaires	31-93	4 déc. 2001	»	11 180 135
Cotisations sociales. - Part de l'Etat.....	33-90	4 déc. 2001	»	1 618 555
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	4 déc. 2001	»	12 648
Dépenses d'informatique et de télématique	34-96	4 déc. 2001	»	34 463
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	4 déc. 2001	»	49 815
Total pour la section.....			»	18 621 317
Education nationale				
I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE				
TITRE III				
Enseignement primaire. - Rémunérations.....	31-92	7 déc. 2001	»	56 780 830
Cotisations sociales. - Part de l'Etat.....	33-90	7 déc. 2001	»	5 365 117
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	7 déc. 2001	»	1 724 502
Total pour la section.....			»	63 870 449
Education nationale				
II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
TITRE IV				
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens	43-71	3 déc. 2001	»	104 937
TITRE V				
Investissements. - Enseignement supérieur et recherche	56-10	3 déc. 2001	4 500 000	4 500 000
Totaux pour la section.....			4 500 000	4 604 937
Education nationale				
II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
TITRE III				
Personnel enseignant et chercheurs. - Rémunérations.....	31-11	4 déc. 2001	»	1 286 816
Cotisations sociales. - Part de l'Etat.....	33-90	4 déc. 2001	»	124 166
TITRE IV				
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens	43-71	4 déc. 2001	»	40 800
Total pour la section.....			»	1 451 782
Education nationale				
II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
TITRE IV				
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens	43-71	7 déc. 2001	»	126 058

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Emploi et solidarité				
I. - EMPLOI				
TITRE IV				
Promotion de l'emploi et adaptations économiques	44-79	3 déc. 2001	»	5 111 903
Emploi et solidarité				
I. - EMPLOI				
TITRE IV				
Fonds social européen (FSE).....	43-72	4 déc. 2001	»	1 040 067
Emploi et solidarité				
I. - EMPLOI				
TITRE IV				
Promotion de l'emploi et adaptations économiques	44-79	5 déc. 2001	»	16 067 159
Emploi et solidarité				
I. - EMPLOI				
TITRE III				
Subventions aux établissements publics et autres organismes.....	36-61	7 déc. 2001	»	2 350 000
TITRE IV				
Fonds social européen (FSE).....	43-72	7 déc. 2001	»	659 551
Promotion de l'emploi et adaptations économiques	44-79	7 déc. 2001	»	4 940 269
Total pour la section.....			»	7 949 820
Emploi et solidarité				
II. - SANTÉ ET SOLIDARITÉ				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	4 déc. 2001	»	615 789
TITRE IV				
Prestations obligatoires en faveur du développement social	46-33	4 déc. 2001	»	335 787
Total pour la section.....			»	951 576
Emploi et solidarité				
II. - SANTÉ ET SOLIDARITÉ				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	7 déc. 2001	»	743 570
TITRE IV				
Prestations obligatoires en faveur du développement social	46-33	7 déc. 2001	»	203 310
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	7 déc. 2001	»	5 511
Total pour la section.....			»	952 391
Equipement, transports et logement				
I. - SERVICES COMMUNS				
TITRE III				
Information, réalisation et diffusion de publications.....	34-60	3 déc. 2001	»	54 875
Dépenses informatiques et télématiques	34-96	3 déc. 2001	»	17 976
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-97	3 déc. 2001	»	4 792 750
Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun.....	34-98	3 déc. 2001	»	191 273
Total pour la section.....			»	5 056 874
Equipement, transports et logement				
I. - SERVICES COMMUNS				
TITRE III				
Rémunérations des personnels.....	31-90	5 déc. 2001	»	251 077
Indemnités et allocations diverses	31-94	5 déc. 2001	»	17 118
Cotisations sociales. - Part de l'Etat	33-90	5 déc. 2001	»	4 279
Prestations sociales versées par l'Etat	33-91	5 déc. 2001	»	12 839
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-97	5 déc. 2001	»	5 543 171
Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun.....	34-98	5 déc. 2001	»	40 573
Total pour la section.....			»	5 869 057

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Equipement, transports et logement				
I. – SERVICES COMMUNS				
TITRE III				
Dépenses informatiques et télématiques	34-96	7 déc. 2001	»	2 565
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-97	7 déc. 2001	»	2 743 715
Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun.....	34-98	7 déc. 2001	»	7 636
Total pour la section.....			»	2 753 916
Equipement, transports et logement				
III. – TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE				
1. <i>Transports</i>				
TITRE III				
Services d'études techniques et Centre national des ponts de secours.....	37-46	3 déc. 2001		2 164
TITRE V				
Développement des infrastructures, organisation des transports et études générales.....	53-47	3 déc. 2001	29 744 292	29 744 292
Totaux pour la section.....			29 744 292	29 746 456
Equipement, transports et logement				
III. – TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE				
1. <i>Transports</i>				
TITRE III				
Services d'études techniques et Centre national des ponts de secours.....	37-46	5 déc. 2001	»	640 987
TITRE V				
Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité des infrastructures.....	53-46	5 déc. 2001	2 395 000	2 395 000
Développement des infrastructures, organisation des transports et études générales.....	53-47	5 déc. 2001	25 567 906	25 567 906
Totaux pour la section.....			27 962 906	28 603 893
Equipement, transports et logement				
III. – TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE				
1. <i>Transports</i>				
TITRE V				
Développement des infrastructures, organisation des transports et études générales.....	53-47	7 déc. 2001	3 534 150	3 534 150
Equipement, transports et logement				
IV. – MER				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés et d'intérêt commun. – Entretien et exploitation.....	34-98	3 déc. 2001	»	322 921
Equipement, transports et logement				
IV. – MER				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés et d'intérêt commun. – Entretien et exploitation.....	34-98	6 déc. 2001	»	302 421
Ports maritimes. – Entretien et exploitation.....	35-34	6 déc. 2001	»	55 000
TITRE V				
Ports maritimes, protection du littoral et études générales de transport maritime.....	53-30	6 déc. 2001	1 105 635	1 105 635
Totaux pour la section.....			1 105 635	1 463 056
Intérieur et décentralisation				
TITRE III				
Police nationale. – Moyens de fonctionnement.....	34-41	3 déc. 2001	»	1 207 627
Instituts d'études et autres organismes.....	37-50	3 déc. 2001	»	56 206
TITRE V				
Informatique, télématique et transmissions. – Dépenses d'équipement.....	57-60	3 déc. 2001	237 856	237 856
TITRE VI				
Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement.....	67-58	3 déc. 2001	89 133	89 133
Totaux pour la section.....			326 989	1 590 822

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Intérieur et décentralisation				
TITRE III				
Police nationale. - Moyens de fonctionnement.....	34-41	5 déc. 2001	»	280 729
TITRE V				
Informatique, télématique et transmissions. - Dépenses d'équipement.....	57-60	5 déc. 2001	73 299	73 299
Totaux pour la section.....			73 299	354 028
Intérieur et décentralisation				
TITRE III				
Défense et sécurité civiles. - Moyens de fonctionnement.....	34-31	7 déc. 2001	»	209 206
Police nationale. - Moyens de fonctionnement.....	34-41	7 déc. 2001	»	293 708
Total pour la section.....			»	502 914
Intérieur et décentralisation				
TITRE IV				
Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.....	46-91	7 déc. 2001	»	2 425 753
Justice				
TITRE III				
Services judiciaires. - Moyens de fonctionnement et de formation.....	37-92	4 déc. 2001	»	180 000
Services du Premier ministre				
I. - SERVICES GÉNÉRAUX				
TITRE III				
Conseil supérieur de l'audiovisuel. - Indemnités et allocations diverses.....	31-09	3 déc. 2001	»	8 122
Conseil supérieur de l'audiovisuel. - Dépenses de fonctionnement.....	37-12	3 déc. 2001	»	154 322
Total pour la section.....			»	162 444
Défense				
TITRE III				
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	4 déc. 2001	»	12 338 436
Armée de l'air. - Fonctionnement.....	34-03	4 déc. 2001	»	14 235
Marine. - Fonctionnement.....	34-05	4 déc. 2001	»	61 345
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	4 déc. 2001	»	1 446 498
TITRE V				
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	4 déc. 2001	411 281	411 281
Infrastructure.....	54-41	4 déc. 2001	980 925	980 925
Totaux pour la section.....			1 392 206	15 252 720
Défense				
TITRE III				
Personnels civils non ouvriers. - Rémunérations principales.....	31-11	6 déc. 2001	»	10 859
Personnels ouvriers de la défense. - Salaires et accessoires.....	31-51	6 déc. 2001	»	296 824
Autres rémunérations.....	31-96	6 déc. 2001	»	18 099
Cotisations sociales. - Part de l'Etat.....	33-90	6 déc. 2001	»	36 198
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	6 déc. 2001	»	11 441 312
Armée de l'air. - Fonctionnement.....	34-03	6 déc. 2001	»	1 763
Armée de terre. - Fonctionnement.....	34-04	6 déc. 2001	»	108 570
Marine. - Fonctionnement.....	34-05	6 déc. 2001	»	542 970
Gendarmerie. - Fonctionnement.....	34-06	6 déc. 2001	»	344 410
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	6 déc. 2001	»	3 463 291
TITRE V				
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	6 déc. 2001	380 950	380 950
Equipements des armées.....	53-81	6 déc. 2001	1 359 065	1 359 065
Infrastructure.....	54-41	6 déc. 2001	2 338 182	2 338 182
Entretien programme des matériels.....	55-21	6 déc. 2001	706 171	706 171
Totaux pour la section.....			4 784 368	21 048 664
Aviation civile				
TITRE VIII				
Etudes et équipements.....	82-01	4 déc. 2001	1 573 327	1 573 327

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Aviation civile TITRE VIII				
Etudes et équipements.....	82-01	5 déc. 2001	278 781	278 781

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 20 novembre 2001 portant création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels de droit public de l'Etablissement français des greffes, recrutés sous contrat à durée indéterminée

NOR : MESG0124360A

La ministre de l'emploi et de la solidarité et le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Vu le code de la santé publique, première partie, et notamment le livre II, titre V, chapitre II, et cinquième partie, livre III, titre XI, chapitre III ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 98-372 du 14 mai 1998 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés sous contrat à durée indéterminée de l'Etablissement français des greffes,

Arrêtent :

CHAPITRE I^{er}

Composition

Art. 1^{er}. - La commission consultative paritaire prévue à l'article 3 du décret du 14 mai 1998 susvisé est composée comme suit :

1. Catégorie d'emploi de niveau I

Représentants de l'administration :

- 1 membre titulaire ;
- 1 membre suppléant.

Représentants du personnel :

- 1 membre titulaire ;
- 1 membre suppléant.

2. Catégorie d'emploi de niveau II et de niveau III

Représentants de l'administration :

- 2 membres titulaires ;
- 2 membres suppléants.

Représentants du personnel :

- 2 membres titulaires ;
- 2 membres suppléants.

3. Catégorie d'emploi de niveau IV et V

Représentants de l'administration :

- 2 membres titulaires ;
- 2 membres suppléants.

Représentants du personnel :

- 2 membres titulaires ;
- 2 membres suppléants.

Art. 2. - Les membres de la commission consultative paritaire sont désignés pour une période de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé.

Lors du renouvellement de la commission consultative paritaire, les nouveaux membres entrent en fonction à la date à laquelle prend fin le mandat des membres auxquels ils succèdent.

Art. 3. - Les représentants de l'administration, membres titulaires ou suppléants de la commission consultative paritaire, venant, au cours de la période susvisée de trois années, par suite de démission, de mise en disponibilité ou pour toute autre cause que l'avancement, à cesser les fonctions en raison desquelles ils ont été nommés ou qui ne réunissent plus les conditions exigées par le présent arrêté pour faire partie de la commission consultative paritaire, sont remplacés dans la forme indiquée à l'article 5.

Le mandat de leurs successeurs expire, dans ce cas, lors du renouvellement de la commission paritaire.

Art. 4. - Les représentants du personnel sont désignés pour représenter la catégorie d'emploi à laquelle ils appartiennent.

Lorsqu'un représentant titulaire se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, son suppléant est nommé titulaire et est remplacé par le premier candidat non élu de la même liste.

Lorsqu'un représentant suppléant se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il est remplacé par le premier candidat non élu de la même liste.

Lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions prévues aux deux alinéas précédents, aux sièges de membres titulaires ou de membres suppléants auxquels elle a droit dans une catégorie d'emploi, les sièges laissés vacants sont attribués selon la procédure décrite au dernier alinéa du b de l'article 16 du présent arrêté lorsque la durée du mandat restant à courir est inférieure ou égale au tiers de la durée prévue au premier alinéa de l'article 2. Lorsque la durée du mandat restant à courir est supérieure au tiers de la durée prévue au premier alinéa de l'article 2, il est procédé au renouvellement de la commission pour la durée du mandat restant à courir.

CHAPITRE II

Désignation des représentants de l'administration

Art. 5. - Les représentants de l'administration, titulaires et suppléants, au sein de la commission sont nommés, par décision du directeur général de l'Etablissement français des greffes, dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections prévues au chapitre III du présent arrêté.

Ils sont choisis parmi les agents exerçant une fonction de direction ou de responsabilité au sein de l'établissement.

CHAPITRE III

Désignation des représentants du personnel

Art. 6. - Sauf le cas de renouvellement anticipé de la commission, les élections ont lieu quatre mois au plus et quinze jours au moins avant la date d'expiration du mandat de ses membres en exercice, telle que cette date est déterminée à l'article 2 ci-dessus. La date de ces élections est fixée par le directeur général de l'Etablissement français des greffes.

Art. 7. - Sont électeurs les agents recrutés sous contrat à durée indéterminée en activité ou en congé parental.

Art. 8. - Sont éligibles au titre de la commission consultative paritaire les agents qui remplissent les conditions pour être électeur et qui ne sont pas frappés de l'une des incapacités prononcées par les articles L. 5 à L. 7 du code électoral.